



Avantage en nature : mutuelle cadre

Par **TASALINO**, le **09/01/2010** à **08:22**

Bonjour,rrnrnEn cette période de crise, ma société revient en arrière sur des avantages qu'elle m'avait octroyé en tant que cadre.rnEn effet jusque là mon employeur prenait en charge la cotisation de la mutuelle pour tout le collègue cadre. Aujourd'hui prétextant l'inflation des cotisations, il veut plafonner son versement à un montant inférieur à celui que je percevais quand je suis entrée dans la société sous ce statut, et nous menacer de nous retirer cet avantage si nous nous y opposons.rnDans quelle mesure est-il dans son droit ?rrnrnMerci pour votre réponse.